

FERRERO Sandrine

De: LACLEF Sylvie (Chargée de projets PLU) - DDT 95/SUAD/PU <sylvie.laclef@val-doise.gouv.fr>
Envoyé: mardi 26 octobre 2021 11:52
À: FERRERO Sandrine
Cc: SOARES Sandrine (Responsable Mission PLU) - DDT 95/SUAD/PU; MATHIEU-RICHELLI Sylvie (Assistante PLU-Gestionnaire SUP) - DDT 95/SUAD/PU
Objet: Modification n°1

Bonjour,

Par courrier en date du 27 juillet 2021 vous avez soumis à notre attention le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune approuvé le 19/09/2019. Celui-ci appelle quelques observations de notre part :

En page 14 de la notice de présentation il est indiqué qu'en séance du 25 janvier 2019, la CDPENAF s'est prononcée sans faire d'observation sur le périmètre du STECAL, objet de la modification et que par conséquent la modification n°1 du PLU d'Ecouen est compatible avec les orientations des documents supérieurs. Cette affirmation n'est pas exacte, car cette commission a statué sur le projet de STECAL du PLU en révision et non sur l'objet de la modification qui est un changement de destination des bâtiments agricoles qui se trouvent sur ce STECAL.

Or l'article L 151-11 du code de l'urbanisme énonce que le changement de destinations est soumis en zone agricole à l'avis conforme de la CDPENAF. C'est pourquoi le 24 septembre 2021 la modification n°1 d'Ecouen est passé en CDPENAF et a reçu un avis favorable, je vous prie de bien vouloir corriger les pages 4 et 14 du dossier de modification afin que celui-ci soit à jour.

Concernant les autres points évoqués dans la modification il n'y a rien à signaler.

Cordialement

--

Sylvie LACLEF
Chargée de projet en planification territoriale
SUAD/Pôle Urbanisme

5, avenue Bernard Hirsch CS 20105
95 010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 25 26 58
<http://www.val-doise.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

Direction départementale
des territoires du
Val-d'Oise

Liberté
Égalité
Fraternité